



CONDITIONS D'UTILISATION DES CARTES TANGEM

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES PRÉSENTES CONDITIONS D'UTILISATION. EN UTILISANT OU EN ACCÉDANT À NOS SERVICES, VOUS RECONNAISSEZ AVOIR LU, COMPRIS ET ACCEPTÉ TOUTES LES CONDITIONS CONTENUES DANS LES PRÉSENTES. EN ACHETANT LA CARTE TANGEM OU EN UTILISANT LA CARTE TANGEM, VOUS DÉCLAREZ ACCEPTER LES PRÉSENTES CONDITIONS D'UTILISATION.

1. DÉFINITIONS

« Titulaire de la Carte » désigne une personne qui possède une ou plusieurs Cartes Tangem.

« Actif blockchain » désigne les données numériques stockées et protégées par le réseau blockchain, y compris,

mais sans s'y limiter, le droit de propriété et la valeur du crypto-actif, des actifs tokenisés, de

l'actif non-fongible.

« Adresse blockchain » désigne un identifiant unique qui sert d'emplacement virtuel de l'Actif blockchain dans la

blockchain.

« Transaction par Carte » désigne le chargement ou le retrait de l'Actif blockchain vers/depuis l'Adresse blockchain

associée à la Clé publique stockée sur la Carte.

« Application mobile officielle » désigne une application développée et distribuée par Tangem, assurant l'interopérabilité entre

la Carte et la blockchain, et fonctionnant sur des smartphones et tablettes compatibles NFC en utilisant les systèmes d'exploitation Google Android (https://play.google.com/store/apps/details?id=com.tangem.wallet) et/ou Apple iOS

https://apps.apple.com/ch/app/tangem-tap/id1354868448.

« Commerçant » désigne une personne ou une société qui accepte les paiements de biens ou de services en

Actif blockchain.

« Clé privée » une clé cryptographique secrète qui permet le contrôle complet et la propriété de l'Actif

blockchain.

« *Producteur* » désigne Tangem AG, Baarerstrasse 10, 6300 Zoug.

« Clé publique » désigne une clé cryptographique, qui permet d'accéder aux informations relatives à un actif de

la blockchain, y compris, mais sans s'y limiter, l'Adresse blockchain.

« Revendeur » désigne une entreprise qui vend des Cartes Tangem.

« Services » désigne l'achat et l'utilisation de la Carte Tangem ou tout autre

caractéristique, technologie ou fonctionnalité liées à la Carte exploitée par Tangem AG via les

Applications mobiles officielles.

« Carte Tangem / Carte » désigne le stockage de clés privées et publiques qui permettent d'authentifier la Transaction

par Carte.

2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 2.1 Les présentes Conditions d'utilisation (les « Conditions ») régissent l'achat et l'utilisation des Cartes Tangem et des Services afférents ou tout autre caractéristique, technologie ou fonctionnalité liées à la Carte fournie par Tangem AG, (désignée ci-après « Tangem » ou « nous » dans le présent document) aux Revendeurs agréés et indépendants (le « Revendeur ») de Tangem. Tangem est une société de droit suisse, dont le siège social est enregistré à l'adresse suivante : Baarerstrasse 10, 6300 Zoug, Suisse.
- 2.2 Les Cartes Tangem peuvent être utilisées comme porte-monnaie électronique (« wallet » pour le stockage de la Clé privée et de la Clé publique) pour les actifs blockchain du Titulaire de la Carte et pour l'authentification des Transactions par Carte dans le but d'un transfert de personne à personne (« peer-to-peer ») des actifs de la blockchain vers une autre adresse de la blockchain ou de l'achat de biens ou de services éligibles sur le site web d'un Commerçant, dans un lieu physique ou sur certains de ses sites web affiliés.

3. DROITS ET OBLIGATIONS

3.1 Le Titulaire de la Carte convient que les présentes Conditions ont un caractère obligatoire.





- 3.2 Si le Revendeur accepte la demande d'une Carte Tangem, le Titulaire de la Carte recevra la Carte demandée.
- 3.3 L'accès physique à ladite Carte devra être réservé au seul Titulaire de la Carte.
- 3.4 Le Titulaire de la Carte reconnaît et accepte que le Producteur n'assure pas la sauvegarde ni la récupération de la Clé privée et de la Clé publique stockées sur la Carte.
- 3.5 Le Producteur ne conserve pas les données personnelles du Titulaire de la Carte, la quantité d'Actifs blockchain stockés sur la Carte, la Clé privée, ni l'historique d'utilisation de la Carte.
- 3.6 Les conditions d'utilisation de l'Application mobile officielle sont définies dans les Conditions générales de l'Application mobile officielle disponible lors du téléchargement de l'application.

COÛTS

- 4.1 Des coûts, frais et une commission (les "coûts") peuvent être imputés dans le cadre de l'utilisation de la Carte. Ces coûts sont communiqués au Titulaire de la Carte lors de l'achat de celle-ci.
- 4.2 Il pourrait y avoir des frais pour les opérations sur la blockchain, fixés par la blockchain elle-même, hors du contrôle du Revendeur. Les modifications des coûts dues à l'évolution des dépenses ou des conditions du marché peuvent être effectuées à tout moment par le biais d'ajustements des barèmes de frais. Ces modifications doivent être communiquées au Titulaire de la Carte de manière appropriée. Après notification et en cas d'objection, le Titulaire de la Carte doit cesser immédiatement d'utiliser la Carte.

5. LES OBLIGATIONS DE DILIGENCE DU TITULAIRE DE LA CARTE

Le Titulaire de la Carte est notamment tenu d'exercer les obligations de diligence suivantes :

- 5.1 Dès réception de la Carte, le Titulaire de la Carte doit télécharger l'Application mobile officielle afin de consulter et vérifier la quantité d'actifs blockchain stockés sur la Carte.
- 5.2 Le Titulaire de la Carte doit conserver les moyens d'accès et la Carte avec soin et séparément les uns des autres.
- 5.3 Le Titulaire de la Carte doit toujours savoir où se trouve la Carte et s'assurer régulièrement qu'elle est toujours en sa possession. Il doit éviter la possession, même temporaire, de la Carte par toute autre personne.
- 5.4 Le Titulaire de la Carte doit traiter la Carte comme de l'argent physique (espèces) et la garder en lieu sûr. En cas de perte, de vol ou de destruction de la Carte, l'Actif blockchain correspondant sera définitivement perdu.
- 5.5 Le Titulaire de la Carte ne devrait pas charger ou stocker sur la Carte la Clé privée d'un Actif blockchain dont la valeur est supérieure à 2'000,00 CHF (en toutes lettres : deux-mille Francs Suisse).
- 5.6 Avant d'utiliser la Carte avec l'Application mobile officielle, le Titulaire de la Carte doit télécharger l'Application mobile officielle dans le Google Play store ou l'app store d'Apple et l'installer selon les instructions du Revendeur.
- 5.7 La Carte ne peut être utilisée qu'avec les Applications mobiles officielles, conformément aux instructions du Revendeur.
- 5.8 Les Applications mobiles officielles sont la seule source d'information sur l'Adresse blockchain de l'Actif blockchain et la Clé publique correspondante stockée sur la Carte.
- 5.9 Le Titulaire de la Carte doit utiliser uniquement des dispositifs dits de communication en champ proche (« NFC ») capables d'exécuter les Applications mobiles officielles. Il doit éviter de laisser la Carte à proximité des dispositifs de NFC d'autres personnes.
- 5.10 La Carte ne doit être utilisée que dans le cadre de manipulations physiques ou pour la tenir à proximité du dispositif de NFC du Titulaire de la Carte lorsque les Applications mobiles officielles l'exigent.
- Le Titulaire de la Carte doit conserver la Carte avec soin et la protéger des dommages mécaniques, des températures élevées, des champs électromagnétiques puissants et d'autres facteurs nuisibles.

6. DROITS ET RESPONSABILITÉS DU TITULAIRE DE LA CARTE

6.1 Le Titulaire de la Carte est responsable de toutes les obligations découlant de l'utilisation de la Carte Tangem. Tout litige relatif à des divergences et à des réclamations concernant des biens ou des services et toute réclamation en résultant doit être réglée directement par le Titulaire de la Carte en relation avec le Commerçant concerné.



- 6.2 Par principe, le Titulaire de la Carte est responsable des risques résultant de l'utilisation abusive de cette Carte. En tout état de cause, le Titulaire de la Carte est responsable de toutes les transactions autorisées par un moyen d'accès.
- 6.3 Toute perte ou dommage résultant de l'envoi de la Carte Tangem et/ou des moyens d'accès est à la charge du Titulaire de la Carte.
- 6.4 Le Titulaire de la Carte doit prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la Carte contre l'utilisation abusive de celle-ci par le biais de la technologie NFC (RFID), y compris, mais sans s'y limiter, une housse de protection anti NFC. Ni le Producteur, ni le Revendeur, ni le Commerçant ne pourront être tenues responsables de la perte, des dommages ou du vol d'un quelconque Actif blockchain si la Carte n'est pas suffisamment protégée contre le piratage de la technologie NFC.
- 6.5 Les pertes ou les dommages occasionnés au Titulaire de la Carte en raison de la possession ou de l'utilisation de la Carte sont à la charge exclusive du Titulaire de la Carte. Le Producteur décline toute responsabilité si un Commerçant refuse d'accepter la Carte comme moyen de paiement ou si la Carte ne peut être utilisée en raison d'un défaut technique ou parce qu'elle a été révoquée, bloquée ou parce que le plafond des dépenses a été modifié.
- 6.6 Si la Carte Tangem est censée être chargée avec des Actifs blockchain, le Titulaire de la Carte doit consulter et vérifier la valeur de l'Actif blockchain via l'Application Tangem officielle.
- 6.7 Le Titulaire de la Carte n'est autorisé à utiliser la Carte et les Services qu'à des fins personnelles et non commerciales. Le Titulaire de la Carte n'est pas autorisé à revendre la Carte Tangem sans l'autorisation écrite du Producteur.

7. RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS DU PRODUCTEUR

- 7.1 Le Producteur ne garantit ni ne formule aucune déclaration concernant l'utilisation, l'incapacité d'utiliser ou d'exploiter, ou les résultats de l'utilisation ou de l'exploitation de la Carte Tangem.
- 7.2 Le Producteur ne fournit aucune sauvegarde ni récupération de la Clé privée et de la Clé publique stockées sur la Carte.
- 7.3 Le Producteur ne conserve pas les données personnelles du Titulaire de la Carte, la quantité d'Actifs blockchain stockés sur la Carte, la Clé privée, ni l'historique d'utilisation de la Carte.
- 7.4 Le Producteur ne saurait être tenu pour responsable de l'impossibilité d'utiliser la Carte et/ou les Applications mobiles officielles, pour quelque raison que ce soit, ni de la perte de l'Actif blockchain résultant d'un dysfonctionnement, de l'inopérabilité globale du réseau blockchain hébergeant l'Actif blockchain ou de l'inaccessibilité des serveurs publics du Producteur.
- 7.5 Le Producteur ne garantit pas que le fonctionnement de la Carte et/ou des Applications mobiles officielles sera sûr, précis, complet, ininterrompu, sans erreur ou exempt de virus, vers, autres composants nuisibles ou autres limitations liées au programme. Le Producteur peut, à sa seule discrétion et sans obligation de le faire, corriger, modifier, amender, augmenter, améliorer et apporter toute autre modification à la Carte et aux Applications mobiles officielles.
- 7.6 Le Producteur ne sera pas tenu responsable de la perte de profits, de revenus, de valeur ou de tout dommage indirect, extraordinaire, consécutif, exemplaire ou punitif.
- 7.7 Le Producteur ne saurait être tenu responsable de la perte ou de la panne de la Carte.
- 7.8 Le Producteur ne saurait être tenu responsable de toute perte d'Actif blockchain en cas de perte ou de panne totale de la Carte.
- 7.9 En aucun cas, le Producteur ne pourra être tenu responsable de tout Actif blockchain d'un montant supérieur à 2'000,00 CHF par Carte et par Titulaire.
- 7.10 Le Producteur ne sera pas tenu responsable de la perte d'Actif blockchain avant la démonstration de la preuve concluante:
 - (i) que la panne de la Carte résulte de la défaillance du Producteur de la Carte et que la panne de la Carte entre dans le cadre de la garantie aux termes de l'article 8 des présentes Conditions, et
 - (ii) de la quantité d'Actifs blockchain qui a été perdu en raison de la panne de la Carte.

En l'absence des deux éléments cumulés précités, ni le Producteur ni le Revendeur ne sont tenus de verser des dommages et intérêts au Titulaire de la Carte.





8. GARANTIES

- 8.1 Sous réserve que le Titulaire de la Carte exerce les devoirs de diligence prévus à l'article 5, le Producteur garantit que la Carte fonctionnera correctement et sans restriction pendant une période de 2 (deux) ans. En cas de panne de la Carte sans que le Titulaire de la Carte ne soit en tort quant aux obligations mentionnées à l'Article 5 des présentes Conditions, le Producteur remplacera la Carte par une nouvelle. Le Titulaire de la Carte devra informer le Producteur en cas de panne et tenter de résoudre le problème à distance en envoyant un courriel à l'adresse <u>cardsupport@start2coin.com</u>. En cas d'échec de la résolution à distance, le Titulaire de la Carte doit attendre les instructions pour une expédition en toute sécurité de la Carte.
- 8.2 Le Producteur garantit que la Carte empêche la duplication de la Clé privée.

9. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

- 9.1 La Carte Tangem, y compris, mais sans s'y limiter, le contenu, les données et les informations qui s'y rapportent, est fournie telle quelle (« *as is* ») et selon la disponibilité (« *as available* »), sans garantie d'aucune sorte, garantie expresse ou implicite d'utilisation, de qualité marchande ou d'aptitude à un certain but ou usage, y compris, mais sans s'y limiter, la qualité des produits et services fournis par les utilisateurs, les services d'une tierce partie et des Commerçants (exception faite des garanties stipulées à l'Article 8).
- 9.2 Tangem et ses sociétés affiliées, y compris leurs dirigeants, administrateurs, actionnaires, employés, sous-traitants, agents, sociétés mères, filiales et autres sociétés affiliées (collectivement dénommées les « Sociétés affiliées de Tangem »), conjointement et solidairement, déclinent et refusent toute déclaration ou garantie quant à la convivialité, l'exactitude, la qualité, la disponibilité, la fiabilité, la pertinence, le caractère complet, la véracité, l'utilité ou l'efficacité de tout contenu, données, résultats ou autres informations obtenus ou produits par Tangem et/ou par tout utilisateur associé à vousmême ou à tout autre utilisateur de la Carte Tangem et des Applications mobiles officielles.
- 9.3 En aucun cas, Tangem et/ou les sociétés affiliées de Tangem ne pourront être tenues responsables de quelque dommage que ce soit, y compris les dommages directs, indirects, extraordinaires, accessoires ou consécutifs de quelque nature que ce soit résultant de l'utilisation de la Carte Tangem et/ou des Applications mobiles officielles ou de l'incapacité à utiliser la Carte et/ou les Applications mobiles officielles, de l'échec de la Carte et/ou des Applications mobiles officielles à fonctionner comme indiqué ou attendu, de la perte de clientèle ou de profits. En aucun cas Tangem et/ou les sociétés affiliées de Tangem ne pourront être tenues responsables de la performance ou la défaillance de la Carte Tangem et/ou des Applications mobiles officielles dans le cadre des présentes Conditions d'Utilisation et de tout autre acte ou omission par Tangem pour quelque cause que ce soit, notamment les dommages découlant du comportement des utilisateurs et des Commerçants ou découlant des services et/ou échanges informels d'une tierce partie.
- 9.4 Vous reconnaissez et acceptez que ces limitations de responsabilité sont des répartitions de risques convenues qui constituent, en partie, la contrepartie de l'utilisation de la Carte Tangem et des Applications mobiles officielles et que ces limitations s'appliqueront nonobstant l'échec de l'objectif essentiel de tout recours limité, et cela même si Tangem et/ou les sociétés affiliées de Tangem ont été informées de la possibilité de telles responsabilités et/ou dommages.

10. DIVISIBILITÉ

10.1 Dans l'éventualité où un tribunal déclarerait une ou plusieurs sections des présentes Conditions d'utilisations invalides ou nulles, cette déclaration n'invalidera pas l'ensemble des présentes et tous les autres paragraphes des présentes demeureront pleinement en vigueur et exécutoires.

11. ARBITRAGE ET DROIT APPLICABLE

11.1 Les présentes Conditions d'utilisation sont régies exclusivement par le droit suisse, sans égard à ses dispositions en matière de conflits de lois. Vous acceptez la juridiction exclusive du tribunal de Zoug, en Suisse, pour tout litige découlant des présentes Conditions d'utilisations.

Remarque : Pour une meilleure lisibilité, l'emploi de la forme masculine fait indifféremment référence aux personnes de sexe masculin ou féminin.